



Le président tunisien Moncef Marzouki demande à la Suisse d'accélérer la restitution des avoirs du clan Ben Ali gelés par la Confédération début 2011. Dans un entretien à la RTS, il estime que le montant bloqué - quelque 60 millions de francs - est "dérisoire" par rapport à ce que les banques suisses auraient accepté.

"Nous voulons que cet argent revienne le plus tôt possible. Nous avons besoin de cet argent maintenant, si on nous le donne dans 50 ans comme cela été fait avec l'argent des Juifs, cela n'a aucun intérêt", a déclaré M. Marzouki dans un entretien diffusé sur le site internet de la RTS.

"J'entends parler de chiffres qui me paraissent dérisoires. Il n'y a pas que des personnes, il y a aussi des entreprises, des conglomérats qui ont beaucoup fait pour voler l'argent de la Tunisie. J'estime que nous parlons de 10% des avoirs qui ont été déposés dans les banques suisses", a affirmé le président tunisien, interrogé dans son Palais de Carthage.

"Il y a urgence"

Malgré le fait que la Suisse a été le premier pays à bloquer les avoirs de l'ancien président Ben Ali et de ses proches, Moncef Marzouki dénonce "un vrai problème". "Il faut que ça aille vite", presse-t-il, "Vous n'avez pas idée de l'urgence dans laquelle on vit. Aujourd'hui nous avons 800'000 chômeurs en Tunisie et des régions entières sont prêtes à exploser", a-t-il souligné.

Le président tunisien, qui se rendra en Suisse en juin, où il rencontrera "probablement" un membre du Conseil fédéral, en appelle aux autorités helvétiques pour que le processus soit accéléré.

Demande d'entraide

En janvier 2011, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) avait annoncé que des avoirs appartenant au clan Ben Ali avaient été bloqués, soit quelque 60 millions de francs. En septembre de la même année, la cheffe de la diplomatie suisse d'alors, Micheline Calmy-Rey, avait affirmé lors d'une réunion à Tunis que la Suisse était résolue "à rendre dans les plus brefs délais" ces fonds.

Berne a accepté une demande d'entraide judiciaire en octobre 2011. Cette dernière a été transmise au Ministère public de la Confédération qui a annoncé que la procédure était "en cours d'exécution".